

## Les actions de la Fondation Dexia Crédit Local pour l'insertion des jeunes en difficulté

La Fondation Dexia Crédit Local mène, depuis 2002, un programme d'action en faveur de la citoyenneté des jeunes en insertion. Un protocole d'accord a été signé en janvier 2002 et renouvelé en 2005 avec le Conseil National des Missions Locales

Plus de 10 000 jeunes en insertion ont déjà été concernés par les actions de la Fondation.

La Fondation lance chaque année des appels à projets auprès des jeunes des Missions locales afin de les aider à créer ou à inventer de nouvelles formes d'accès à la citoyenneté.

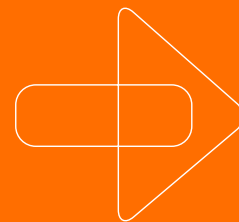
En quatre ans, 152 projets citoyens ont été soutenus par la Fondation sur tout le territoire.

Ces projets ont permis aux jeunes de mieux comprendre le fonctionnement de notre démocratie en s'impliquant dans des actions concrètes menées sur leur territoire de vie. La réalisation de ces projets a donné à ces jeunes l'occasion de rencontrer des élus et des responsables locaux, de découvrir leur travail et de dialoguer et débattre avec eux.

Par ailleurs, la Fondation a renforcé son action auprès des jeunes des zones urbaines sensibles.

Le parrainage de jeunes de zus, expérimenté en 2006 par deux collaborateurs de Dexia Crédit Local à Lille, est étendu à tous les collaborateurs volontaires de Dexia Crédit Local.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, les offres d'emploi de Dexia Crédit Local sont désormais proposées, dans le cadre d'une procédure spécifique, à des jeunes de Missions locales. Quarante-huit Missions locales implantées dans des zones urbaines sensibles bénéficient de ce dispositif.



## Vous êtes salarié de Dexia Crédit Local en CDI

Vous souhaitez :

- obtenir des informations sur le parrainage,
- devenir parrain.

Contactez

**Nathalie PLASSE**

Chargée de mission

de la Fondation Dexia Crédit Local

e-mail : [nathalie.plasse@clf-dexia.com](mailto:nathalie.plasse@clf-dexia.com)

tél : 01 43 92 74 29



### L'esprit citoyen

Fondation Dexia Crédit Local

sous l'égide de la Fondation de France

Tour Cristal • 7 à 11, Quai André Citroën • B.P. 1002 • 75901 Paris Cédex 15

Tél. : 01 43 92 83 54 • fax : 01 43 92 80 77 • E-mail : [secretariat.fondation@clf-dexia.com](mailto:secretariat.fondation@clf-dexia.com)

[www.fondationdexiacreditlocal.org](http://www.fondationdexiacreditlocal.org)

# Le parrainage

Devenez  
le parrain d'un  
jeune en insertion  
professionnelle

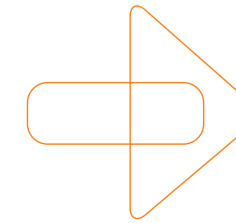


*Dexia Crédit Local accorde à ses salariés  
deux heures par mois pour parrainer des jeunes*



### L'esprit citoyen

# Comment les salariés de Dexia Crédit Local peuvent-ils parrainer des jeunes ?



## Les jeunes des Missions locales

### Un acte simple de citoyenneté qui vise à soutenir l'insertion professionnelle

En complément des actions menées par la Fondation sur la citoyenneté des jeunes des missions locales, Gérard Bayol, président de Dexia Crédit Local et Philippe Valletoux, président de la Fondation Dexia Crédit Local ont signé, le 13 juin 2006, une convention avec le Conseil National des Missions Locales. **Cette convention offre la possibilité aux collaborateurs de Dexia Crédit Local, qui le souhaitent, de consacrer deux heures par mois, sur leur temps de travail et sur leur lieu de travail, au parrainage de jeunes.**

### Qu'est ce que le parrainage ?

Parrainer un jeune, c'est faciliter son accès à l'emploi grâce à une écoute, des conseils et un accompagnement qui permettent au jeune de lui redonner confiance et de l'aider dans son insertion professionnelle.

Le concept de parrainage a été mis en place pour faire face aux difficultés rencontrées par les jeunes de banlieues et/ou issus de l'immigration pour accéder à un premier emploi. Cette démarche, soutenue par l'État et les collectivités locales, est possible grâce à l'implication de grandes entreprises et de leurs salariés.

### Qui sont les jeunes concernés ?

Des jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans volontaires, motivés et suivis par une Mission locale, qui rencontrent des difficultés dans leur insertion professionnelle en raison de :

- leur faible niveau de formation,
- leur manque d'expérience significative,
- leur origine sociale ou géographique,
- leur méconnaissance du monde du travail,
- leur absence de relation et de réseau...

### Quel est le rôle du parrain ?

- recevoir en entretien, une à deux fois par mois, un jeune en recherche d'emploi pour dialoguer et le guider dans sa démarche,
- l'encourager moralement,
- partager et transmettre ses connaissances du monde de l'entreprise,
- le conseiller dans la rédaction de son CV,
- l'aider à préparer ses entretiens d'embauche,
- valoriser ses atouts et ses compétences,
- lui faire part des points à améliorer,
- fixer conjointement avec le jeune des objectifs pour lui permettre d'avancer.

### Qui peut devenir parrain ?

Tout salarié motivé et volontaire de Dexia Crédit Local, quels que soient sa fonction et son domaine d'activité, peut devenir parrain.

### En suis-je capable ?

Le parrainage est avant tout une relation entre deux personnes fondée sur l'écoute et l'échange. Le parrain n'est pas un recruteur, il est un conseiller qui apporte et transmet sa connaissance du monde de l'entreprise.

### Comment se déclarer volontaire ?

- Il faut se déclarer volontaire auprès de la Fondation (par mail ou par téléphone) et en informer son responsable hiérarchique.

### Qui me mettra en relation avec la Mission locale et le jeune ?

- La Fondation vous mettra en relation avec une Mission locale (en Ile-de-France pour les personnes travaillant au siège et proche de votre direction régionale pour les personnes travaillant en région).
- Les deux premières heures de parrainage seront consacrées à la visite de la Mission locale. Cette visite vous permettra de vous présenter et de mieux connaître les difficultés rencontrées par les jeunes.
- Le mois suivant, la Mission locale organisera votre premier rendez-vous avec un jeune qui se rendra sur votre lieu de travail.
- Une convention de parrainage sera signée entre le salarié-volontaire et le jeune parrainé.

### Comment déclarer mes deux heures accordées chaque mois pour le parrainage ?

- Il vous suffit de remplir un bordereau intitulé "Déclaration heures parrainage" (à télécharger sur Team-Spirit- vie de l'entreprise - présentation - Fondation) à renvoyer à la DRH.

Chaque année, près de 150 000 garçons et filles sortent prématurément du système scolaire avec un faible niveau de qualification et trouvent difficilement leur place dans le monde du travail et plus largement dans la société.

Cumulant parfois de nombreux problèmes, familiaux, sociaux, personnels, ces jeunes vivent parfois une longue période d'exclusion sociale et professionnelle.

Ils sont alors pris en charge par le réseau des Missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

400 Missions locales, réparties sur l'ensemble du territoire français, aident ces jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans à surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

11 000 conseillers les accueillent, les informent, les orientent et les accompagnent en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi.

Ils accompagnent ces jeunes dans leur recherche d'emploi mais aussi dans toutes problématiques qui font obstacle à leur insertion : logement, santé, formation, droits, citoyenneté. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à un accompagnement qui peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années.

C'est avec ce réseau, particulièrement à l'écoute des jeunes et qui accueille une catégorie de notre jeunesse en recherche de repères et d'emploi, que la Fondation a souhaité s'engager depuis 2002.